FRC.3,
20908
C&E
FPC
21189

DISCOURS

DE M. LE MONNIER,

A l'Assemblée de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins,

Du 25 Décembre 1790.

Vous savez, Messieurs, que l'Aristocratie désespérée d'avoir vu tous ses complots découverts, toutes ses sombres manœuvres mises au jour, a cru avoir inventé un moyen infaillible pour anéantir tout ce que vos Législateurs ont fait pour la stabilité de l'Empire françois ; c'est l'établissement d'un Club, sous le nom de *Constitution Monarchique*. Plaisante dénomination ! comme si tous les Clubs patriotiques, en particulier celui des Amis de la constitution, n'avoient pas le but de fonder une constitution vraiment et essentielle-

THE NEWBERRY LIBRARY

ment monarchique, mais une Monarchie légale, une Monarchie qui aura pour base les lois, et pour objet le salut de la Nation.

Ce n'est point pour ridiculiser cette folle institution que j'ai eu l'honneur de vous demander la parole, mais pour vous dénoncer les premières opérations de cette assemblée vraiment anti-constitutionnelle; elle a conçu le plan de mettre le trouble dans cette capitale, et par la suite dans le royaume entier. Voici le sûr moyen que ces hommes fallacieux ont cru devoir employer. Ils ont nommé quarante-huit Commissaires pour se répandre dans les quarante-huit sections de Paris; c'est le cheval de bois qui vomit les guerriers Grecs pour renverser les murs de Troye. Vous verrez quels Grecs se sont répandus dans la capitale, et si cette capitale n'a que d'imbécilles Troyens pour défendre ses murs.

Un seul évènement arrivé hier à la section de la place Vendôme va vous développer cette trame ourdie par la plus insigne perfidie : un sieur Cormier, un des quatre Commissaires de ces prétendus monarchistes, s'est présenté à la section de la place Vendôme, d'autres se sont présentés dans d'autres sections; mais le seul fait de cette section nous suffit pour le présent, le temps nous développera les autres menées dans les différentes sections.

Ce sieur Cormier s'est donc présenté à sa section ; et au nombre de ces nouveaux révolutionnaires, parmi lesquels se trouve un grand nombre du côté droit de l'Assemblée Nationale, et même quelques-uns de l'autre côté ; muni d'une carte signée Clermont-Tonnerre et Cormier, a fait, de la part de ce conventicule, l'offre de distribuer par semaine deux cents livres de pain aux pauvres de la section, à un sol la livre ; rien de si attendrissant ; rien qui prouve mieux la charité bienfaisante, que de distribuer du pain aux nécessiteux ; l'apparence seule de la charité est si séduisante, que la plupart de ceux qui se trouvoient à la section, se sont répandus en éloges, et ont multiplié leurs actions de grace. Heureusement un homme sage et clairvoyant a obtenu un moment de silence.

Nous ne voulons pas, Messieurs, douter de votre généreuse bienfaisance, a-t-il dit, vous mettez une condition dans votre générosité qui pourroit alarmer les vrais citoyens, car ce n'est pas du pain que vous offrez simplement, mais du pain à moitié prix. Il me semble qu'il y auroit un grand danger à ce que certains Boulangers livreroient du pain à un sol, tandis que les autres ne pourroient le livrer qu'au prix du marché ; vous exposeriez les autres marchands de pain à se voir assaillis et insultés par une populace avide et ignorante. Vous exigez encore que sur cette carte soient inscrits

le nom, la demeure de celui qui recevra cette livre de pain à un sol ; est-il de la sagesse de notre bureau de consentir à ce que dans les quarante-huit sections de la ville vous ayez une liste de pauvres qui vous soient affidés ? Nous vous prions d'en peser les conséquences alarmantes ; il est à propos que vous sachiez le nom de ce membre sage et prudent, c'est M. Leclerc, ancien Commissaire des Guerres, chevalier de Saint-Louis, de qui je tiens le fait, qui a fini par lui dire : puisque vous voulez obliger les pauvres, a-t-on ajouté au sieur Cormier, donnez en argent à chaque section qui, avec votre surveillance, si vous l'exigez, distribuera le pain à ceux que la section connoîtra en avoir le plus de besoin, à quoi l'émissaire n'a pas voulu consentir.

Cette carte, plus grande qu'une carte ordinaire, a au milieu le nom du Roi ; à côté de ce nom auguste est représentée une balance ; au haut paroît une guirlande avec le titre du Club de la Constitution Monarchique.

A ces représentations faites avec modération, le Missionnaire de la nouvelle Propagande s'est récrié avec fureur que c'étoit méconnoître la pureté des motifs de sa Congrégation ; qu'il étoit étonnant que des gens préposés pour procurer les avantages de la section, refusassent les secours offerts à la mendicité. Ce que vous refusez dans

cette section, a déja été accepté par treize autres. Chaque section peut avoir sa façon de penser et d'agir, a repliqué M. Leclerc, nous ne faisons pas la loi aux autres, mais nous ne sommes pas obligés de la recevoir d'elles. Au reste, ceci est assez important pour une plus mûre délibération. Ayez la complaisance de nous laisser par écrit l'engagement que vous voulez contracter, avec toutes ses clauses.

Le nouveau Sinon, orateur des braves Grecs qui se préparent à détruire Troye, n'en avoit pas la ruse; il a donné dans le piége, et a laissé par écrit sa soumission avec la carte. Le Président de la section l'a mise dans son bureau; elle va être portée à la police de la ville aujourd'hui.

Vous n'avez pas besoin de mes réflexions sur ce simple exposé; vos lumières et votre sagesse vous en feront faire de meilleures sur les miennes.

Mais permettez-moi de vous prier de ne pas perdre de temps, et que tous les membres de cette assemblée se répandent au plutôt dans les différentes sections, et sur-tout dans celles qui peuvent avoir été séduites par cet appât frauduleux. Les ennemis de la liberté ne se lassent pas comme vous voyez; j'espère que les amis de cette liberté ne s'endormiront pas.

Heureusement que jusqu'à ce jour leurs plans sont mal combinés; c'est un tissu d'absurdités;

mais une étincelle peut causer un incendie : veillons sur-tout, renversons tous les obstacles que nos ennemis ne cessent d'opposer.

Agréez, Messieurs, cette invitation de la part d'un vieillard de 74 ans, qui, prêt à payer le tribut de tout mortel, ne peut se promettre de jouir long-temps de la prospérité dont jouira le royaume, d'un vieillard qui, lié intimement avec le respectable et immortel Mably, gémissoit avec lui sur la honteuse servitude où étoit stupidement plongée la France. Hélas ! je ne faisois que gémir avec cet écrivain illustre que j'ose nommer le premier Publiciste de l'Europe moderne ; mais il écrivoit, il traçoit ce que nous devions faire, et vous savez combien nos Législateurs en ont profité ; mais je le dis avec douleur, sans qu'on ait encore assez universellement reconnu les immenses obligations que nous lui avons.

Sans m'étendre sur les immortels ouvrages qui ont fait connoître l'histoire de France, en particulier du plus grand Monarque de l'Univers, Charlemagne, en renonçant au despotisme pour ne régner que par les lois, comme vous le prouvent ses admirables capitulaires ; sans vous parler de la suite de ses observations sur l'histoire de France, dont il me confia la publication peu d'heures avant sa mort, et où les usurpations du pouvoir arbitraire de la cour, où les faux principes des ci-

devant Parlemens sont si bien développés ; sans vous parler de ses principes des négociations, tous fondés sur la raison et la plus pure vertu, ainsi que dans son droit public fondé sur les traités, et de tant d'autres ouvrages où nos Législateurs ont si souvent puisé, presque toujours sans le nommer ; il me suffit pour le moment, peut-être me permettrez-vous d'entrer une autre fois dans de plus grands détails ; il me suffit, dis-je, que dans son traité de législation il a prescrit à tout Empire qui voudra acquérir la liberté, d'anéantir les ordres, et en particulier que celui du Clergé n'existât plus, et que les ministres des autels ne fussent que des fonctionnaires salariés. Quels murmures s'élevèrent en 1770 contre ces principes fondamentaux ! Je me rappelle avec joie avec quelle aigreur je fus traité par les puissans bénéficiers, pour les avoir par-tout répandus en son absence lorsqu'il fut en Pologne.

Je me tais, Messieurs, ces écrits parlent pour mon ami, et il ne me convient pas de parler plus long-temps d'un de ses exécuteurs testamentaires.

Imprimé par l'ordre de la Société des Amis de la Constitution. Paris, 25 Décembre, l'an deuxième de la liberté. Signé MIRABEAU l'aîné, *Président.* FEYDEL, VILLARS, *Secrétaires.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.